

PROPOSITION DE MANDAT

Groupe de travail « communication » de l'APEEE

16 janvier 2020

Contexte.

L'APEEE connaît actuellement trois niveaux de communication selon qu'elle s'adresse :

- à son conseil d'administration et à son bureau,
- à ses membres (parents des écoles d'Uccle et de Berkendael),
- à des tiers (écoles et interlocuteurs extérieurs).

Le mandat ci-après détaillé intéresse le second volet. Il concerne les échanges faits et la communication voulue à destination des membres.

Objectifs.

La création d'un groupe de travail axé sur la communication est une proposition faite pour des raisons d'ordre pratique. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions qui ont été menées jusqu'alors. Les objectifs poursuivis sont :

- communiquer sur ce qui se fait,
- diffuser l'information de manière idoine et au plus grand nombre
- contribuer au rayonnement de l'APEEE.

Le mandat proposé a pour ambition escomptée de gagner en efficacité. Il s'agit d'œuvrer à plusieurs et ce faisant, de mutualiser les compétences. Les attentes exprimées sont nombreuses et les sujets à traiter, divers.

Champs d'action.

Pour répondre aux finalités qui viennent d'être exposées, trois axes d'intervention doivent être envisagés. Le groupe de travail devra :

- élaborer puis mettre en place la politique de communication retenue,
- développer des outils de communication : penser le contenu et les canaux de diffusion,
- contribuer à l'organisation d'événementiels.

Les réflexions menées le seront en étroite collaboration avec la chargée de communication de l'APEEE et engloberont les deux sites d'Uccle et de Berkendael.

Modalités d'intervention.

Mener à bien la politique de communication souhaitée passe par la mise en place et le respect d'échéances régulières. Le groupe de travail devra décider du rythme et de sa méthode de travail avec la possibilité de créer des équipes thématiques et l'obligation de se réunir au minimum deux fois par an.

Le groupe sera constitué de parents d'élèves qui démontrent un intérêt pour le sujet et qui acceptent de s'investir.

Priorités 2019 - 2020 :

Trois points semblent d'importance. Idéalement :

1. L'élaboration d'une nouvelle charte graphique.

Une confusion existe entre l'APEEE et l'APEEE Services. Pour l'heure, ces deux entités ne se démarquent pas suffisamment du point de vue de l'identité graphique. Les logos choisis sont similaires avec un format et des couleurs identiques. Cela crée une certaine ambiguïté et n'aide pas à identifier clairement l'APEEE comme une ASBL à l'identité propre. Des démarches ont été initiées pour remédier à ce constat. Un nouveau logotype est en cours d'élaboration ; une réflexion est menée avec le concours d'une société de graphisme. L'objectif du groupe de travail proposé sera de finaliser le travail de « brief créatif » entrepris et de se prononcer pour l'adoption de la charte visuelle la plus à même de représenter et de valoriser l'association.

Ce premier point conditionne les suivants. L'identité graphique retenue sera reprise sur l'ensemble des supports de diffusion proposés.

2. La refonte du site Internet de l'APEEE.

Deux sites Internet existent : www.uccleparents.org et services.uccleparents.org. Le premier est à visée informative alors que le second est dévolu à l'adhésion annuelle APEEE, à l'inscription et la souscription de « services ». Les deux sont conçus de manière autonome et sont tenus ou mis à jour par des prestataires distincts.

Le site dit de « services » n'appelle que peu d'observations. Il fonctionne correctement. Les parents se le sont approprié. Ils savent comment faire pour sélectionner une commande et sur quelle page aller pour en acquitter le prix. L'accent semble donc devoir être mis sur le site public.

Deux points sont à envisager : la refonte du site (pris en sa forme et en son contenu) de même que la solution d'hébergement à retenir pour sa mise en ligne.

Le site www.uccleparents.org comporte une multitude d'informations et est plutôt complet. Pour autant, son ergonomie peut être améliorée. Les renseignements qui y figurent ne sont pas toujours faciles à trouver, l'organisation des items est assez complexe à appréhender et la navigation malaisée. La distinction entre l'APEEE et l'APEEE Services n'est pas non plus très marquée. Le contenu mérite d'être revu et clarifié. Des modules complémentaires pourraient être ajoutés avec par exemple : des formulaires marchands (vente en ligne), un calendrier pour répertorier les événements à venir, un fil d'actualité, etc.

Le groupe de travail « communication » devra se pencher sur ces différents points : travailler sur l'arborescence et le contenu du site Internet puis sélectionner un prestataire pour le développement et la maintenance des pages. Une réflexion pourra également être menée sur l'interopérabilité entre les deux sites Internet (repenser les liens entre l'un et l'autre).

3. La rédaction d'une newsletter.

A Berkendael, ce vecteur de communication existe déjà. Plusieurs personnes se sont constituées en comité de rédaction et œuvrent à la publication d'une lettre d'information à l'attention des parents.

A Uccle, la situation est quelque peu différente. Plusieurs bulletins d'information ont été diffusés par le passé : des mails que l'APEEE a envoyé à l'attention des parents d'élèves. Cette communication s'est faite de manière sporadique au gré des aléas (en fonction du temps, des moyens humains, etc). Relancer ces publications sur un rythme régulier est un souhait de l'APEEE. L'accueil réservé par les parents a toujours été favorable avec des retours positifs. Une attente existe.

Le groupe de travail « communication » devra s'intéresser à ces newsletters. Il lui faudra garantir la pérennité de ce qui fonctionne et s'atteler à la partie rédaction là où les besoins existent : en définir le support et en imaginer le contenu.